



Litiges avec un huissier de justice

Par **ninise**, le **26/10/2014 à 07:29**

bonjour je suis en litiges avec un huissier de justice pour une somme de 5300e je lui regle 100e par mois mais ma somme ne diminue pas de 5300 je suis arriver a 5799e ce la fais 6 mois que je lui rembpouse 100/mois et cela ne diminue pas bien au contraire cela augmente deplus il me fais une saisie attribution comme je n'avais que 0,73 c sur le compte il ne pouvais pas prendre plus mais ma banque me prend 90.00e de frais que puije faire merci de me repondre

Par **goofyto8**, le **26/10/2014 à 10:44**

Vous dites avoir conclu un accord avec l'huissier pour lui rembourser cette somme de 5300 euros, par mensualités de 100 euros.
Tous calculs faits, et selon ce rythme, cela revient à dire que l'intégralité de la somme devrait être remboursée dans un délai de 53 mois -> soit un peu plus de 4 années.
Il est probable que vu le délai que vous demandez, l'huissier vous applique un taux d'intérêt qui majore la somme initiale due; car si les 5300 euros ne sont pas remboursé immédiatement et en une seule fois, votre créancier a le droit de demander des intérêts pour retard.
Ces taux d'intérêt sont parfois assez élevés (de l'ordre de 12%), ce qui doit expliquer la différence entre ce que vous croyez devoir et ce qu'il vous faudra réellement rembourser si vous avez demandé un délai de plus de quatre ans.

Par **aguesseau**, le **26/10/2014 à 13:17**

bjr,
comme le dit goofyto8, votre remboursement mensuel est trop faible pour diminuer la

dette car les sommes versées paient d'abord les frais de recouvrement, puis les intérêts de la somme due et en dernier lieu votre dette. rnsi vous voulez que votre dette diminue, vous devez augmenter vos mensualités sachant que votre créancier peut exiger le paiement de votre dette en une seule fois. rnà chaque saisie attribution, la banque vous facturera des frais. rncdt